

TROUBLES PSYCHIQUES :

OÙ TROUVER DE L'AIDE DANS LE DÉPARTEMENT ?

Formation « troubles Psychiques »



PLAN

- 1 – Pour l'accès et la continuité des soins
- 2 - Pour des ressources
- 3 - Pour un hébergement accompagné ou non
- 4 - Pour de l'accompagnement dans la durée
- 5 - Pour une protection juridique (si nécessaire)
- 6 - Pour du travail et/ou des activités (si la santé le permet)
- 7 - Pour accompagner l'entourage proche: L'Unafam

1 - POUR L'ACCÈS ET LA CONTINUITÉ DES SOINS

✧ Les principaux établissements

- ↳ Etablissements Publics de Santé Mentale (EPSM) ou Centre Hospitalier Spécialisé (CHS)
 - Ils relèvent du principe de la **sectorisation**. A minima, un secteur psychiatrique couvre une zone géographique de 70 000 habitants pour la psychiatrie adulte
 - La sectorisation permet une prise en charge selon le **lieu de résidence** pour faciliter la continuité des soins par une même équipe pluridisciplinaire
 - Les offres de soins de chaque secteur sont diversifiées et comportent des dispositifs de soins avec ou sans hébergement

- ↳ Etablissements de santé privés non sectorisés

1 - POUR L'ACCÈS ET LA CONTINUITÉ DES SOINS

Les offres de soins sans hébergement

- ↘ **CMP (centre médico-psychologique)** lieux sectorisés de consultation, d'évaluation et d'orientation. Visites à domicile et suivi ambulatoire de toute personne présentant des troubles psychiques... Ces soins sont réalisés par une équipe pluridisciplinaire. Possibilité de s'y rendre soit spontanément soit à la demande d'un médecin. L'entourage peut également s'y rendre s'il souhaite informations ou conseils.
- ↘ **CATTP (centres d'accueil thérapeutique à temps partiel)** organisent des ateliers thérapeutiques et diverses actions de soutien pour les patients (quelques jours ou tous les jours de la semaine)
- ↘ **HJ (hôpital de jour)** correspond à une prise en charge intermédiaire entre une hospitalisation à temps plein (HTP) et un suivi plus espacé en CMP
- ↘ **Psychiatrie de liaison** permet d'assurer le lien et le suivi d'une personne en soins entre les différentes structures sanitaires et médico-sociales

1 - POUR L'ACCÈS ET la CONTINUITÉ DES SOINS

Les différentes structures non sectorisées au CHGR:

- ↘ **Service Psychiatrique d'Accueil et d'Orientation (SPA0)** assure un accueil tous les jours de 9h à 22h sur le site principal du CHGR
- ↘ **Service d'Accueil d'Urgence (SAU)** au CHU Pontchaillou **SAMU le 15**
- ↘ **Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD)** Lanteri Laura au CH Pontchaillou
- ↘ **Dispositif intersectoriel d'hospitalisation psychiatrique soins de l'enfant et de l'adolescent (DIHPSEA)** de 5 unités dont 1 « Pen Duick » accueille des adolescents de 16 à 18 ans
- ↘ **Unité de pédopsychiatrie (urgences pédiatriques)** à l'Hôpital Sud se charge de l'orientation des jeunes jusqu'à 16 ans arrivant aux urgences et nécessitant une prise en charge psychiatrique
- ↘ **Service pour adolescents et jeunes adultes** : Centre d'Accueil et de Soins Spécialisés pour Adolescents et Jeunes Adultes (CASSAJA), maison des adolescents et point santé pour les étudiants (BAPU Université de Rennes)

1 - POUR L'ACCÈS ET la CONTINUITÉ DES SOINS

Les différentes structures non sectorisées au CHGR:

↳ **Pôle Addictions et Précarité (PAP)**

Service Alcoologie : « les Iris »

2 Centres de Consultations Ambulatoires d'Addictologie (CSAPA) :
« rue Ste Melaine » et « l'Envol »

3 équipes mobiles : « précarité », « troubles alimentaires » « tabacologie de liaison »

↳ **Pôle Psychiatrie en milieu pénitentiaire**

Service Médico Psychologique Régional (SMPR)

Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA)

↳ **Pôle Personnes Agées**

Unités d'hospitalisation (USLD et UHR Unité d'Hébergement Renforcé)
EHPAD

Service d'Accueil Familial Social (AFS)

↳ **Pôle Handicap Psychique et Mental :**

2 Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) Le Placis Vert à Thorigné-Fouillard
et Ty Heol à Betton

↳ **Pôle Médico Technique - Médecine Somatique**

1 - POUR L'ACCÈS ET la CONTINUITÉ DES SOINS

Les différentes structures non sectorisées :

Centre Ressources Familles et Troubles Psychotiques (CREFAP)

12 rue Frantz Heller - bâtiment F - 35700 Rennes Tel 02 99 87 55 78

- ↳ Accompagnement des familles ayant un proche souffrant de maladie psychique
- ↳ Consultations individuelles et familiales spécialisées
- ↳ Groupe de soutien en hospitalisation aigüe
- ↳ Formations : « Partageons nos savoirs » et « Profamille » pour permettre aux familles de comprendre et gérer au mieux les répercussions des troubles schizophrènes au quotidien
- ↳ Soutien aux endeuillés d'un proche décédé par suicide

Les Cliniques privées

La clinique de l'Espérance – Rennes

↘ **Hospitalisation complète** (hospitalisation libre) : 78 lits

Activité axée vers les patients présentant des troubles de l'humeur mais également vers les Co morbidités alcool

Admission après une consultation psychiatrique au cabinet libéral (Rue de Paris à Rennes).

↘ **Centre de jour de Continuité du Lien Thérapeutique (CCLT)** : 24 places. Vise à maintenir ou favoriser une existence autonome et à développer le lien social.

Les Cliniques privées

La clinique du Moulin– Bruz

- ↘ **hospitalisation complète** (hospitalisation libre) : 82 lits pour toute personne souffrant de pathologie en santé mentale et de Co morbidités addictives notamment l'alcool et les troubles du comportement alimentaire.
- ↘ **centre de jour** (12 places) accueil en ½ journée

Le projet de soins, construit avec le patient et une équipe pluridisciplinaire (infirmières, aides soignantes, psychologues, ergothérapeutes, animatrices) prend en compte le patient dans une dimension complète : sociale, professionnelle et familiale. L'objectif est de travailler sur l'autonomie du patient en préparant avec lui la sortie avec les liens extérieurs qui permettront de pérenniser les acquis du soin.

Admission après validation d'un des 4 psychiatres de la clinique.

Les Cliniques privées

La Polyclinique Saint Laurent– Rennes

Au sein de son service de Psychiatrie accueille en hospitalisation libre, des patients souffrants de pathologie en santé mentale.

↳ hospitalisation complète (82 lits)

la prise en soins globale des patients est assurée par une équipe pluridisciplinaire : psychiatre et généraliste, cadre soignant; l'équipe soignante est composée d'infirmier(e), d'aide-soignant(e), psychologue, assistante sociale, animatrice et professeur d'activités physiques adaptées. Elaboration d'un projet thérapeutique individualisé et établi avec le patient

Centre de réadaptation psychologique et sociale

CENTRE DE LA THEBAUDAIS (gérée par l'UGECCAM)

49, Boulevard Oscar Leroux - 35200 RENNES

02 99 50 44 29 - direction.thebaudais@ugeccam-brpl.fr

↳ Hospitalisation complète en foyer (33 lits)

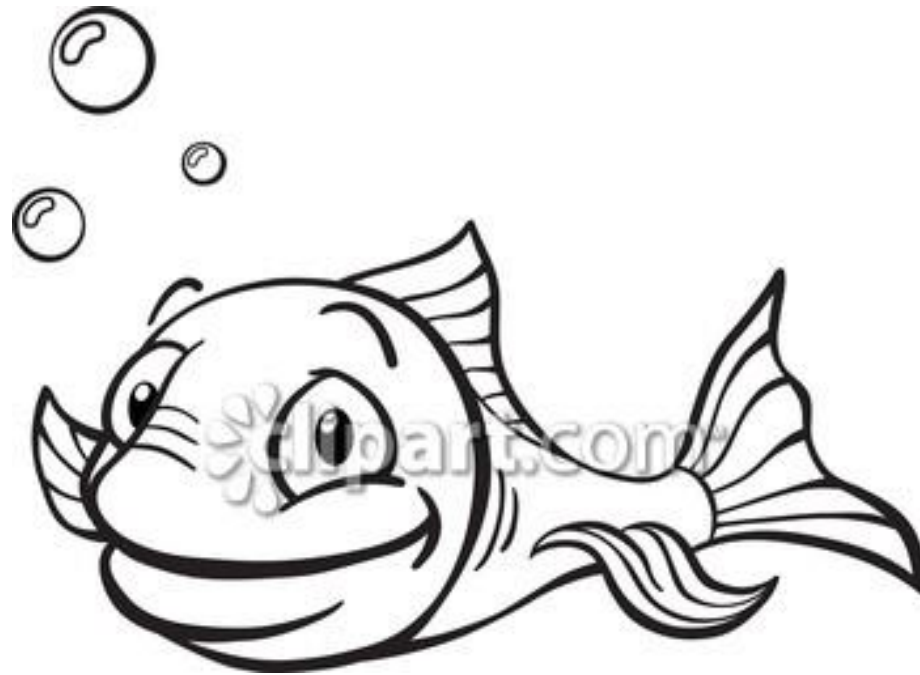
↳ Hôpital de jour (20 places) : du Lundi au vendredi : 8h30 - 16h30

Public

Accueil de jeunes adultes présentant des troubles psychiques en voie de stabilisation pour une Réhabilitation Psycho Sociale et/ou Professionnelle

L'Hôpital de Jour assure l'accompagnement individualisé d'adultes présentant des troubles psychiatriques stabilisés en permettant un travail sur l'inclusion dans la cité au niveau social et/ou professionnel et/ou un travail sur la conservation des acquis.

Admission par un médecin ou une structure de soins en psychiatrie.



2 - POUR DES RESSOURCES

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Mutuelle sociale agricole (MSA)

- Indemnités journalières
- Pension d'invalidité

Conseil départemental ou Centre communal d'action sociale (CCAS)

- Revenu de solidarité active (RSA)

Pole emploi

- Allocations chômage

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Créée dans chaque département par La loi de 2005 (N°2005- du 11-02-2005) elle assure les missions suivantes:

- Elle **informe et accompagne** les personnes handicapées et leurs familles dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution
- Une équipe pluridisciplinaire **évalue les besoins** de la personne sur la base du projet de vie et propose un **plan personnalisé de compensation PPC** du handicap
- Assure l'organisation de la **Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées CDAPH** qui met en œuvre le PPC et le **suivi** de la mise en œuvre des décisions
- Propose une **orientation** : AAH, SAVS, SAMSAH, Établissement médico-social, Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé(RQTH), orientation professionnelle ...

2 - POUR DES RESSOURCES

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Formulaire unique de demande : Cerfa 15692.01
et certificat médical : cerfa 15695.01

- Nécessité d'un dossier très complet : dossier médical très détaillé, dossier administratif, fiche parcours professionnel et projet écrit du proche malade.
- Possibilité de joindre (**avec l'accord du proche malade**) un document faisant état des difficultés quotidiennes du proche.
- Voir site internet : handicap.gouv.fr

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Allocations :

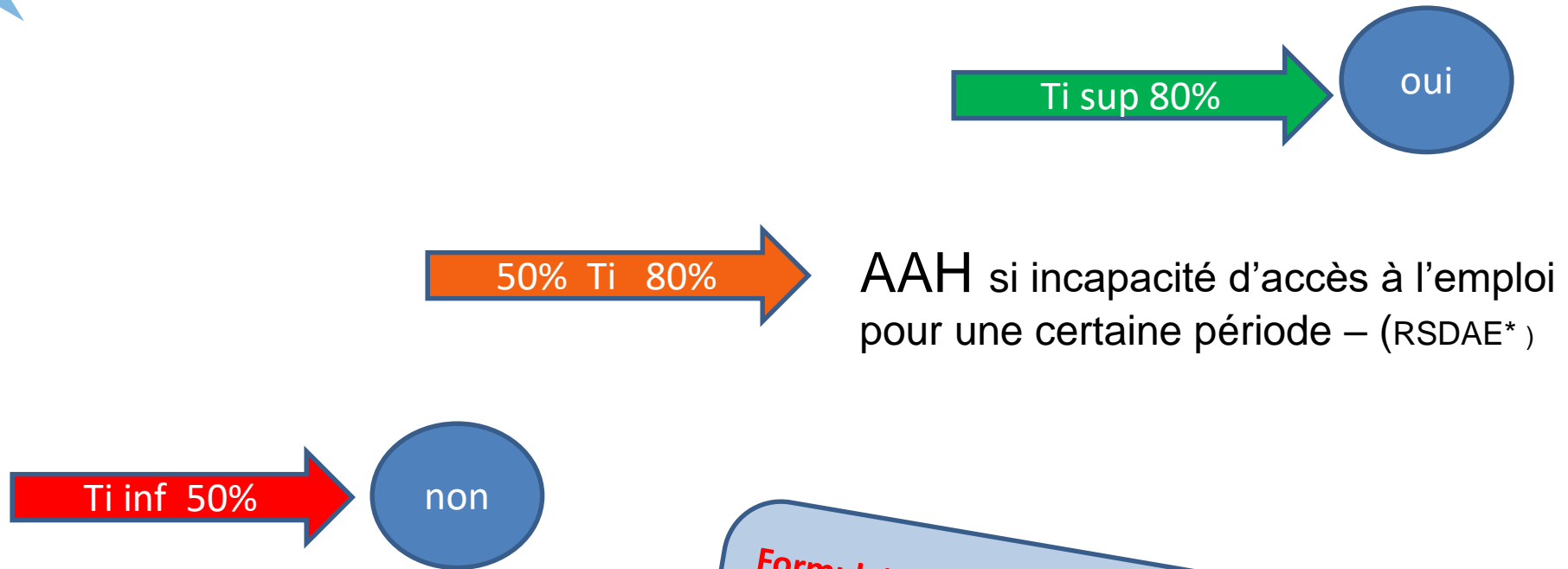
- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Complément de ressources (plus de nouvelle attribution)
- Majoration pour la vie autonome

Mais aussi obtention :

- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Carte de mobilité inclusion
- PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

Et orientations vers Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes handicapés psychiques (SAMSAH) , établissements avec hébergement... ..

2 - POUR DES RESSOURCES



Formulaires d'évaluation pour une personne en situation de handicap psychique
Questionnaire à destination de l'entourage
Questionnaire à destination des équipes sociale et soignante
Questionnaire relatif à l'autonomie

*Restriction substantielle d'accès à l'emploi du fait de son handicap

3 – POUR UN HÉBERGEMENT ACCOMPAGNÉ OU NON

✦ Le logement doit être sécurisant et permanent d'autant plus que nos proches ont besoin de respecter les rythmes biologiques: dormir régulièrement, respect du rythme alimentaire.

- Bailleur privé, public ou social
- Appartements associatifs

LES MAISONS D'ACCUEIL SPECIALISE MAS

↳ Hébergent des personnes lourdement handicapées justifiant de soins paramédicaux constants (Placis vert et Ty Heol)

LES FOYERS DE VIE OU LES FOYERS OCCUPATIONNELS –FAM

↳ Hébergent les personnes adultes handicapées qui sont inaptes au travail en milieu protégé et qui ont besoin d'aide pour accomplir certains actes essentiels de la vie courante (toilette, habillage...)

Ex Foyer de Vie « La Grande Maison » : 6 places (Espoir 35)

3 – POUR UN HÉBERGEMENT ACCOMPAGNÉ OU NON

★ LES RESIDENCES D'ACCUEIL

Ex Résidence d'Accueil « Simone de Beauvoir » gérée par Espoir 35

- ↘ 14 logements de type 1 offrant un cadre de vie semi collectif, préservant l'intimité et l'autonomie. Les résidents bénéficient d'un suivi par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

MAISON RELAIS

LES APPARTEMENTS COMMUNAUTAIRES

(L'Union Départementale des Associations Familiales, *UDAF* les appelle « *familles gouvernantes* »)

L'ACCUEIL FAMILIAL SOCIAL

- ↘ Offre une alternative à l'hébergement en établissement. Les accueillants doivent être agréés par le Département

APPARTEMENTS ASSOCIATIFS OU THERAPEUTIQUES

4 - POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA DURÉE

Services d'accompagnement (souvent associatif)

Service d'Aide à la Vie Sociale (SAVS)

- ↘ Service de proximité pour aider la personne handicapée à réaliser son projet de vie en lui proposant un accompagnement personnalisé pour :
- les actes de la vie quotidienne (accès à un logement, gestion du budget, courses et repas, santé)
 - la vie sociale et citoyenne : loisirs, sports, promenades, musique,
 - la préparation et le soutien d'un projet d'emploi ou de formation

SAVS Espoir 35 _ 100 places sur Rennes

Service de l'antenne médico-sociale de l'**APASE** savs@apparth.org

ALAPH Association pour l'Hébergement et l'Accompagnement des Personnes Handicapées contact@alaph.org - www.alaph.org

SAVA ITINERAIRE BIS 2 rue Jeanne d'Arc à Mordelles
sava@sava-itinerairebis.org

4 - POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA DURÉE

Services d'accompagnement (souvent associatif)

SAMSAH

Service d'Accompagnement Médico-Social
pour Adultes handicapés



Leurs missions sont identiques à celles du SAVS mais ils proposent des prestations de soins ou de coordination des soins en complément.

Antennes sur Rennes, St Malo et Vitré

5 - Pour une protection juridique si nécessaire

✦ La protection juridique (loi du 5 mars 2007)

« Toute personne dans l'impossibilité de pouvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté, peut bénéficier d'une mesure de protection juridique ... , la mesure est destinée à la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci. Elle peut toutefois être limitée expressément à l'une de ces deux missions ».

Une même mesure de protection peut-être demandée au juge des tutelles par la personne elle-même, sa famille, d'autres proches. Cette demande se fait par requête adressée au juge accompagnée d'un certificat médical circonstancié rédigé par un médecin choisi sur la liste établie par le procureur.

5 - Pour une protection juridique si nécessaire



- **La sauvegarde de justice:**

c'est une mesure temporaire décidée soit avant la mise en place d'un régime de curatelle ou de tutelle, soit pour une période déterminée, justifiée par la dégradation de l'état physique et/ou psychique nécessitant des soins médicaux.

- **La curatelle simple ou renforcée:**

Elle est destinée aux personnes atteintes d'une affection les empêchant d'effectuer certains actes sans pour autant avoir besoin d'être assistées pour tous les actes de la vie quotidienne.
Ex: accomplir seule la gestion de son compte bancaire, souscrire un contrat d'assurance...

- **La tutelle:**

C'est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans tous les actes de la vie civile.

Organismes de tutelle :

ADAGE (Cité Judiciaire)

Association Départementale d'Aide aux tuteurs, curateurs et mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Tenues de permanences à destination des tuteurs familiaux en partenariat avec l'UDAF, l'APASE et l'ATI

APASE

Association Pour l'Action Sociale et Educative en Ille-et-Vilaine

ATI Association Tutélaire d'Ille-et-Vilaine

UDAF Union Départementale des Associations Familiales

Dispositif de soutien aux tuteurs familiaux : Accueil, informe et propose de la formation aux familles, particuliers confrontés à la nécessité de protéger un adulte vulnérable ou chargé d'exercer une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle).

5 - Pour une protection juridique si nécessaire



- Si besoin, la personne ou l'un de ses proches, peut solliciter directement le juge des tutelles pour une mise sous protection (Sauvegarde de justice, curatelle, tutelle...)

Contacts: <http://www.tuteursfamiliaux35.org/demande-de-protection/>

- Vous pouvez également vous adresser à la permanence des avocats de la MDU (voir les dates sur le site du CHGR) Tel 02 22 51 41 25
- Il est aussi possible de faire un signalement auprès du Procureur de la République lorsque l'on a connaissance de faits mettant en danger la personne malade,

Contacts : Tribunal de grande instance 02 99 65 37 37

★ Entreprises adaptées

ESAT (établissement et service d'aide par le travail)

➤ Offre aux personnes handicapées, incapables d'exercer une activité professionnelle dans le secteur ordinaire, la possibilité d'accéder à des activités à caractère professionnel ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif

➤ Admission sur décision d'orientation de la MDPH



Par ex ESAT à Châteauneuf d'Ille et Vilaine orienté vers les pers atteintes de troubles psychiques

Voir la liste sur internet

Collectifs d'usagers en santé mentale

↳ Groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Structure de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société

Association d'usagers adhérents, dont l'objectif est de favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre les adhérents

sur St Malo, Vitré, Redon, Rennes (Association L'Antre-2, L'Autre Regard)

↳ **Club M'aide Club** accessible aux personnes ayant un suivi dans les services des secteurs de psychiatrie G03 et G12, résidant dans les quartiers Nord-Ouest et Nord-Est (Maurepas Patton et Villejean).

↳ **Coop1 Services**

↳ **FNAPSY** Fédération Nationale des Associations d'usagers en PSYchiatrie

NE PAS OUBLIER

- **PUMA : protection universelle maladie**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toute personne majeure peut être assurée personnellement au titre de son activité professionnelle, sinon, de sa résidence stable et régulière en France.

- **Mutuelle complémentaire**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, toutes les mutuelles sont sensées prendre en charge le forfait hospitalier en psychiatrie de façon illimitée (décret 2014-1374 du 18.11.2014 sur les contrats responsables)

- **Complémentaire santé solidaire**

A remplacé la CMU C et l'aide à la complémentaire santé depuis le 1^{er} novembre 2019.

www.info-acs.fr

La Maison Des Usagers (MDU) au CHGR ouverte depuis septembre 2016



Présentation de l'Unafam



L'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) est une association reconnue d'utilité publique, qui accueille, écoute, **soutient, forme, informe et accompagne l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques.**

www.unafam.org

Depuis sa création en 1963, l'UNAFAM concentre son action au profit des proches de personnes vivant avec des troubles psychiques sévères, essentiellement des personnes atteintes de schizophrénie, de troubles bipolaires, de dépressions sévères, de psychoses graves et de troubles obsessionnels compulsifs.

L'UNAFAM défend également les intérêts communs des familles et des malades à travers de nombreux mandats de représentations et en portant ses demandes au plus haut niveau dans les instances gouvernementales.

Grâce à ses 2000 bénévoles formés, présents dans plus de 100 délégations et 300 points d'accueil de proximité répartis dans toute la France, l'Unafam accompagne plus de 14 000 personnes.

Présentation de l'Unafam



Depuis quelques années, les délégations de l'Unafam reçoivent de plus en plus de parents d'enfants et d'adolescents. Parallèlement les professionnels du siège (psychologues, assistante sociale, avocates et psychiatre) constatent un accroissement des demandes de proches d'enfants et d'adolescents présentant des troubles du comportement.

L'Unafam s'est doté en 2017 de moyens nouveaux pour répondre à ces besoins, diffuser son expérience et s'inscrire dans une démarche de prévention. En effet, une prise en charge adaptée et précoce améliore considérablement le pronostic ainsi que la qualité de vie des personnes ayant des troubles psychiques.



Coordonnées 4 avenue d'Italie 35200 Rennes
accueil téléphonique 02 99 53 88 93 (avec répondeur)
Permanence d'accueil mardi de 15h à 18h00
mail : 35@unafam.org

Activités proposées :

- Groupes de parole ouverts et fermés
- Formations pour les proches aidants :
 - Journée d'information sur les troubles psychiques),
 - Formation Mieux communiquer avec son proche bipolaire
 - Ateliers d'entraide Prospect, journée après-Prospect,
- SISM (semaine d'information sur la santé mentale)
- Café-rencontres
- Colloques/conférences



- MDPH 35 <https://www.mdph35.fr/fr>
 - CHGR <http://www.ch-guillaumeregner.fr/>
 - PSYCOM <https://www.psycom.org/>
 - Espoir 35 <https://www.espoir35.fr/>
- UNAFAM35 <https://www.unafam.org/ille-et-vilaine>



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE...

- Un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé par mail après cette journée par forMetris
- Un deuxième questionnaire sur l'impact de la journée vous sera envoyé 3 mois plus tard
- Vos réponses restent anonymes et nous permettront de faire évoluer cette journée ainsi que de la pérenniser.